



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1299

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 22 janvier 2024, le Règlement numéro 1299 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2024.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1299 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate